

Procédure soutenance de thèse de Doctorat IP Paris

La procédure de soutenance de thèse se fait de manière dématérialisée, toutes les interactions se font depuis ADUM. Réinscriptions inutiles pour les soutenances ayant lieu entre le 01/09 et 31/12.

Justification obligatoire d'au moins 100 heures de formations avant de soutenir. Formation à « l'Éthique de la recherche scientifique » obligatoire.

3 mois avant sa soutenance

Le doctorant et son directeur de thèse établissent le jury de soutenance (voir « composition du jury et rapporteurs »).

Depuis son espace personnel, rubrique « **je souhaite effectuer ma demande de soutenance** » le doctorant renseigne son jury et dépose son manuscrit (1^{er} dépôt). Le cas échéant le manuscrit pourra être déposé plus tard.

2 mois avant la soutenance

Validation du jury et des rapporteurs par les différents acteurs via ADUM : Directeur de thèse - Responsables de spécialité – Gestionnaire de l'école doctorale - Directeur d'Ecole Doctorale - Chef d'Etablissement IPP.

Le référent du centre de documentation de l'établissement valide le dépôt de la thèse sur ADUM.

Après autorisation du chef d'établissement le Gestionnaire de l'école doctorale contacte officiellement les rapporteurs (sous réserve du dépôt du manuscrit dans ADUM) et pré-convoque le jury.

Environ 1 mois avant la soutenance

Les rapporteurs déposent leurs rapports sur ADUM.

Le Responsable de spécialité et le Directeur d'Ecole Doctorale donnent leurs avis sur l'autorisation à soutenir. Le Chef d'Etablissement IPP autorise la soutenance.

Le Gestionnaire de l'école doctorale convoque le jury et permet au doctorant d'accéder à ses documents de soutenance (procès-verbal, rapport de soutenance).

Soutenance

Entre 45 minutes et une heure d'exposé – questions du jury – délibération

Post-soutenance

1 mois après la soutenance (maximum)

Remise du procès-verbal et du rapport de soutenance au Gestionnaire de l'école doctorale

3 mois après la soutenance (maximum)

Dépôt final du manuscrit de thèse dans ADUM.

Validation de l'attestation de dépôt final et de l'autorisation de diffusion par le référent du centre de documentation de son établissement.

Envoi de la demande de fabrication de diplôme.

Le gestionnaire de l'école doctorale délivre le certificat de réussite au Docteur et programme l'édition du diplôme (maximum 3 mois).



Réservation de salle de soutenance

Processus uniquement valable pour les soutenances sur le site de l'Ecole polytechnique

1/2 journées à privilégier : le mardi matin et le jeudi après-midi

Dès la date de soutenance connue, le doctorant se connecte sur
: <https://moyens.polytechnique.fr/login/index.php>

Par défaut la durée de réservation est de 3 heures à compter du début de la soutenance.

Composition du jury et rapporteurs

ED IPP

Le jury est composé de :

2 rapporteurs (au minimum) habilités à diriger des recherches (HDR), ou Professeurs ou assimilés, externes au projet doctoral, à IP Paris et HEC Paris, n'ayant aucune publication avec le doctorant, et avec les encadrants depuis au moins 3 ans ;

4 à 8 membres, comprenant le directeur de thèse, dont au moins la moitié de Professeurs ou assimilés et au moins la moitié externe au projet doctoral, à l'ED, à IP Paris et à HEC Paris. Il est d'usage que les rapporteurs fassent partie du jury, mais ce n'est pas une obligation.

Le jury ne doit pas comporter plus de deux (2) membres impliqués dans l'encadrement de la thèse, un seul si le jury ne dépasse pas cinq (5) membres.

La parité doit être prise en compte dans la constitution du jury, au regard de ce qu'il en est dans la communauté scientifique concernée. Par ailleurs, le président, qui est désigné par concertation au sein du jury, est nécessairement professeur ou assimilé. La proposition de jury doit prévoir au moins une possibilité pour le rôle de président.

Le jury peut être complété d'invités, qui n'en sont pas membres.

La composition du jury est validée par l'ED, suite à son examen par le responsable de domaine, qui peut demander des modifications.

La composition du Jury figure à la fois sur le diplôme de doctorat et sur la couverture de la thèse.

Plus d'information et mise à jour sur : <https://www.ip-paris.fr/formation/doctorats/ecole-doctorale-ip-paris/>

EDMH IPP

Le nombre minimum et usuel de rapporteurs désignés sera de deux, avec possibilité de rajouter un troisième en cas de nécessité (thèse industrielle, pluridisciplinaire, etc.). Les rapporteurs doivent être titulaire d'une HDR ou équivalent (au sens de l'article 17 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale). Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, ils doivent être extérieurs à l'EDMH et à l'établissement d'inscription (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris ou Université Paris Sciences et Lettres) du candidat (voir l'article 17 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale). En cas de difficulté exceptionnelle à trouver un évaluateur compétent pour la vérification de la thèse hors des établissements partenaires de l'EDMH, l'EDMH préfère que le jury de soutenance puisse contenir, en sus des deux rapporteurs officiels, un rapporteur interne.

Le nombre de membres du jury est compris entre 4 et 8, et sauf cas particulier soumis à accord du comité de direction de l'EDMH (thèses industrielles, thèses en cotutelle, thèses interdisciplinaires, ...) limité à 6.

Sauf cas particulier, il doit contenir au moins un membre de l'établissement (ou composante) opérateur des inscriptions et des soutenances autre que le directeur de thèse.

Il est fortement recommandé (mais pas exigé) qu'au moins un des rapporteurs soit membre du jury de soutenance.

Par l'article 18 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, il doit être composé pour moitié de personnes extérieures à l'EDMH et à l'Université Paris-Saclay ou l'Institut Polytechnique de Paris ou l'Université Paris Sciences et Lettres, en fonction de l'établissement délivrant le diplôme, et pour moitié de professeurs ou assimilés. Il doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes (pour mémoire, en 2010, il y avait 14% de femmes MCF ou PR en section 25 et 27% en section 26).

Plus d'information et mise à jour sur : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ecole-doctorale-demathematiques-hadamard-edmh#l-ecole-doc>

Responsables de domaines

Physique ediparis-physics@ip-paris.fr

Davide Boschetto (ENSTA Paris – École polytechnique) davide.boschetto@ensta-paris.fr

Matthew Nguyen (École polytechnique) mnguyen@llr.in2p3.fr

Marie-Claire Schanne-Klein (École polytechnique - ENSTA) marie-claire.schanne-klein@polytechnique.edu

Biologie

Nicolas David (École polytechnique) nicolas.david@polytechnique.edu

Chimie

Cédric Tard (École polytechnique) cedric.tard@polytechnique.edu

Ingénierie Mécanique et Energétique : ediparis-engineeringmech@ip-paris.fr

Habibou Maitournam (ENSTA Paris) habibou.maitournam@ensta-paris.fr

Sébastien Michelin (École polytechnique) sebastien.michelin@ladhyx.polytechnique.fr

Jan Polcher (École polytechnique) jan.polcher@lmd.ipsl.fr

Informatique, Données et Intelligence Artificielle : ediparis-csdataai@ip-paris.fr

Thomas Bonald (Télécom Paris) thomas.bonald@telecom-paris.fr

Amel Bouzeghoub (Télécom SudParis, ENSTA) amel.bouzeghoub@it-sudparis.eu

Benjamin Doerr (École polytechnique, INRIA) doerr@lix.polytechnique.fr

Information, Communications, Electronique : ediparis-infocommelectronics@ip-paris.fr

Lirida Naviner (Télécom Paris) lirida.naviner@telecom-paris.fr

Frédéric Lehmann (Télécom SudParis) frederic.lehmann@telecom-sudparis.eu

Economie

Alessandro Riboni (ENSAE Paris, ENSTA, Telecom Paris) alessandro.riboni@polytechnique.edu

Johan Hombert (HEC Paris) hombert@hec.fr

Sciences sociales et Management

Nicolas Mottis (École polytechnique, TP) nicolas.mottis@polytechnique.edu

Alessandro Riboni (CREST) alessandro.riboni@polytechnique.edu

Johan Hombert (HEC Paris) hombert@hec.fr

Sciences humaines, Art, Lettres et Langues

Frédéric Brechenmacher (École polytechnique, TP) : frederic.brechenmacher@polytechnique.edu